

Préambule

Le poids et le choix des mots

La langue française emploie le terme de suffragettes afin de désigner les femmes¹ qui militaient pour obtenir le droit de vote. Les anglophones opèrent la distinction entre *suffragist* et *suffragette*. Ces deux termes ne sont pas interchangeables en contexte. Au Royaume-Uni, *suffragist* a historiquement désigné les personnes qui se sont engagées en faveur du droit de vote des femmes en menant une campagne modérée ; on les appelait parfois les constitutionnalistes. Elles étaient partisans de méthodes pacifiques et croyaient avant tout en la force de l'argumentation et la collaboration avec les hommes politiques. Aux États-Unis, le terme *suffragist* désignait toute personne soutenant le droit de vote des femmes. Apparue pour la première fois au Royaume-Uni en 1906 dans *The Daily Mail*, le terme *suffragette* a été utilisé par la presse pour railler les femmes et dénigrer leur engagement : le suffixe -ette à valeur de diminutif visait à minorer tant les femmes que leur engagement. Les suffragettes décidèrent de s'approprier et de revendiquer le terme. Le terme *suffragette* a alors désigné toutes celles qui se sont engagées dans un combat aux méthodes plus radicales. Ces femmes estimaient que

1. Dans son article « Essentialisme, anti-essentialisme et féminisme », Laura Parini résume les tensions à l'œuvre dans l'utilisation du terme « femmes », parfois réfuté, mais qu'elle revendique comme nécessaire à l'action collective : « Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'évacuer les femmes en tant que catégorie, ce qui aurait comme conséquence d'annuler toute possibilité de revendiquer l'égalité, mais de reconnaître que l'être femme a une fondation sociale et non biologique. Cette conscience peut nous permettre d'articuler des demandes dans l'espace public. Un anti-essentialisme extrême, comme pourrait l'être celui prôné par les postmodernités, ne peut permettre de formuler ce « nous » nécessaire à la revendication politique », C. Verschuur éd., *Genre, mouvements populaires urbains et environnement*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 46.

seules des tactiques plus musclées ou des actions plus violentes pouvaient produire un résultat. Aux États-Unis, ce même mot a également revêtu une connotation péjorative et il fut souvent utilisé par les opposants au droit de vote des femmes pour se moquer des femmes engagées dans la lutte et les discréditer, en insinuant notamment que les Américaines suivaient les égarements violents des Britanniques², tandis que le terme *suffragist* ne semblait pas porter de jugement de valeur. Certaines militantes se réapproprièrent cette appellation, telle l'organisation new yorkaise des suffragettes américaines (*American Suffragettes*) qui s'inspira des méthodes britanniques et organisa les premiers défilés et réunions en plein air dès 1907³. Dans nos traductions, nous conservons également cette distinction terminologique afin de rendre compte de la position des différents énonciateurs et énonciatrices.

Pour désigner celles qui se sont engagées dans le combat de façon plus radicale et parfois violente, la langue anglaise utilise le terme de *militant*. En français, l'acception du terme « militant » est différente. Si l'on s'attache au sens strict du mot militant, les suffragistes étaient toutes militantes : elles étaient toutes engagées dans un combat. On peut aussi estimer qu'elles étaient toutes radicales dans la mesure où le droit de vote était une cause radicale à l'époque et parce qu'elles entendaient aller au bout de leurs convictions. Le terme *militant* (et son dérivé *militancy*) renvoie à un phénomène historique complexe. Au Royaume-Uni, le terme désigne les personnes engagées dans une lutte dite extrémiste et violente en réaction à l'immobilisme du gouvernement, à la violence croissante de la répression policière contre elles, ainsi qu'à ce qu'elles estimaient être l'inefficacité des méthodes pacifiques. La notion d'extrémisme est bien évidemment sujette à interprétation : les pratiques consistant à l'interruption systématique d'un orateur politique ou au harcèlement d'un ministre dans la rue, qui étaient plutôt communes pour les militantes les plus radicales, pouvaient être jugées extrêmes par certaines suffragistes. Nous utiliserons le terme de suffragettes pour désigner ces femmes, en prenant soin toutefois de tenir compte de la complexité

2. Le terme apparaît dans le *New York Times* en 1906 également et prend le sens suivant : « une femme qui devrait avoir davantage de bon sens » (« Some Oxford definitions », 2 juillet 1906). Cette définition montre bien à la fois la ligne éditoriale du journal hostile au suffragisme ainsi que la représentation négative du mouvement britannique dans de nombreux titres de presse américains.
3. E. C. DuBois, *Harriot Stanton Blatch and the Winning of Woman Suffrage*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1997, p. 101-102.

du contexte et des points de vue pour traduire *militant* et *militancy*. Pour l'opinion publique américaine au début des années 1910, le terme revêtait une connotation péjorative car il était associé à la violence des suffragettes britanniques. Il était utilisé par la presse pour discréditer le mouvement, de sorte que les partisans du droit de vote aux États-Unis furent souvent amenés à désavouer ce terme publiquement et à condamner les méthodes des Britanniques. Pourtant, comme au Royaume-Uni, certaines suffragistes américaines s'approprièrent le mot et le revendiquèrent pour décrire de nouvelles tactiques : c'est le cas de l'Union parlementaire (*Congressional Union*, ou CU), qui affirma en 1914 dans sa déclaration de principes que sa stratégie était effectivement « *militant* », car elle souhaitait adopter une ligne politique forte et vigoureuse⁴. Pour ces suffragistes, l'action radicale prit plusieurs formes, dont l'opposition systématique aux candidats du parti démocrate lors des élections de 1914 et 1916, l'organisation d'un piquet de grève devant la Maison-Blanche en 1917 et la critique du gouvernement en place pendant la Grande Guerre. Ces femmes revendiquaient une différence de rapport à l'action collective et aux structures de pouvoir par opposition aux autres suffragistes qu'elles percevaient comme complaisantes ou conciliantes. Il est également important de noter que le mot *militant* était employé pour décrire des actions ou des stratégies différentes des deux côtés de l'Atlantique, et que les suffragistes américaines n'eurent pas vraiment recours à la violence, à la différence de certaines de leurs homologues britanniques. Ainsi, les termes *militant* et *militancy* donnent lieu à des traductions différentes en contexte. Lorsque cela nous a semblé nécessaire, les termes sont indiqués en anglais entre parenthèses.

Dans cet ouvrage, nous utilisons le terme de « mouvement des femmes », pour désigner un engagement né de la conviction d'une égalité sociale, économique et politique entre les femmes et les hommes, ainsi que les actions mises au service de cette conviction ; outre le versant politique, ce mouvement impliquait « une révolte personnelle contre les normes conventionnelles de

4. L. Ford, *Iron-Jawed Angels : The Suffrage Militancy of the National Woman's Party, 1912-1920*, Lanham, University Press of America, 1991, p. 45. L'ouvrage de Ford explore la composition, la philosophie et les tactiques de l'organisation suffragiste du Parti national de la femme, née de l'Union parlementaire : qualifié de « force radicale », utilisant une stratégie « agressive » de désobéissance civile, ce mouvement « radical » s'oppose selon Ford au mouvement « modéré » ou « courant dominant » incarné par l'Association nationale pour le droit de vote de la femme américaine (*National American Woman Suffrage Association*, ou NAWSA), p. 1.

la féminité »⁵. Le terme « féminisme » est apparu en 1898 au Royaume-Uni et dans les années 1910 aux États-Unis. Barbara Caine explore l'utilisation des termes de « féministe », « femme nouvelle » (*new woman*) et « suffragette » au Royaume-Uni. Alors que la figure de la femme nouvelle évoque ces femmes qui rejetaient les idéaux victoriens qui les asservissaient et les confinaient à la sphère privée, les féministes étaient associées à des valeurs libertaires et radicales qui revendiquaient liberté sexuelle et indépendance. Les féministes se dissociaient des suffragettes et des valeurs d'un mouvement qu'elles estimaient réducteur, non démocratique, anti-libertaire et, donc, en contradiction avec les idéaux du mouvement féministe⁶. Lucy Delap explique que le terme *feminist* était associé à l'avant-garde des cercles intellectuels au début du XX^e siècle et était utilisé en raison de sa neutralité en terme de genre⁷. Nancy Cott évoque également l'apparition, puis l'utilisation du terme aux États-Unis. Elle note que le féminisme se distinguait du mouvement pour le droit de vote (*suffragism*) et de l'ensemble des mouvements de réformes menés par des femmes (*woman's movement*), qu'il allait au-delà du droit de vote puisqu'il prônait une révolution des rapports entre les sexes, mais qu'il était limité par le nombre de personnes souhaitant se rallier à ses principes⁸.

5. B. Caine, *English Feminism, 1780-1980*, Oxford, Oxford University Press, 1997, p. 144.
6. *Ibid.*, p. 134-146.
7. L. Delap, « Avant-garde women and women's suffrage », *Suffrage Outside Suffragism : Women's Vote in Britain, 1880-1914*, M. Boussahba-Bravard éd., Houndmills et New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 234.
8. N. Cott, *The Grounding of Modern Feminism*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1987, p. 3.